

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle des commissaires, le mercredi 22 janvier 2020 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

Mme Laurette Côté	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Johanne Minville	M. Roger B. Plamondon
Mme Lina Moisan	M. Serge Tremblay
	M. Yves Walsh

Mme Christine Mc Elligott, représentante commissaire-parent pour le EHDA

ABSENCES

M. Benoit Bisson
M. Mathieu Bisson
Mme Marie-Claude Deschênes
Mme Isabelle Mainguy

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

Mme Marie-Claude Tardif, directrice générale, Mme Karine Toupin, secrétaire générale et directrice des communications, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et du transport scolaire, M. Frédéric Pagé, directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, M. Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, M. Éric Bard, directeur adjoint par intérim du Service des ressources humaines et Mme Claudette Julien, directrice des services éducatifs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC51/19-20**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 janvier 2020.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 22 janvier 2020

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2019

3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions ^D

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1 Questions et correspondance des élèves

4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

5.1 Intervention du représentant du primaire

5.2 Intervention du représentant du secondaire

5.3 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE

6.1 Appui au projet de centre d'expertise et de formation en combustion de biomasse

6.2 Cible PEVR – Amendement [@]

6.3 Achat de la bibliothèque municipale de Pont-Rouge [@]

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

7.1 Critères d'inscription des élèves 2020-2021 [@]

7.2

8. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.1

8.2

9. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

9.1

9.2

10. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DU TRANSPORT SCOLAIRE

10.1

10.2

11. DIRECTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

11.1

11.2

12. DIRECTION DES SERVICES DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

12.1

12.2

13. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

13.1

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC52/19-20

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2019

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2019 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC53/19-20

6.1 APPUI AU PROJET DE CRÉATION D'UN CENTRE D'EXPERTISE ET DE FORMATION EN COMBUSTION DE BIOMASSE

ATTENDU QUE l'objectif principal visé par l'implantation d'une chaudière collective à la biomasse forestière était l'amélioration de la performance énergétique afin de réduire les coûts de chauffage des bâtiments desservis par le réseau de chaleur et faire bénéficier des partenaires importants de sa collectivité et ainsi contribuer au maintien des services existants au bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE le Groupe d'action en développement durable vise à stimuler la croissance et le développement durable de l'ouest de Portneuf et qu'un de ses principes directeurs est d'initier des projets de développement durable;

ATTENDU QUE les principes directeurs du Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf sont, entre autres éléments, la prospection, l'accompagnement et la formation de promoteurs potentiels, de personnel d'entreprises et de municipalités ayant un projet axé sur le développement durable notamment en matière d'implantation d'autres projets de système de chauffage à la biomasse forestière;

ATTENDU QUE le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, et économique des activités de développement;

ATTENDU QUE la valorisation et l'utilisation de la biomasse pour le chauffage comme substitut aux produits fossiles et l'aménagement de la forêt pour capter davantage de CO₂ sont autant d'éléments justifiant une approche nouvelle dans la gestion de notre patrimoine forestier et immobilier, ce qui commande un apprentissage de technologies nouvelles pour la mise en valeur et l'optimisation des ressources locales et la création d'une économie innovante et prospère qui est écologique et socialement responsable;

ATTENDU QUE le projet de création d'un centre d'expertise aura des retombées positives pour le Centre de formation professionnelle de la Commission scolaire de Portneuf puisque celui-ci formera de futurs électromécaniciens qui oeuvreront dans ce centre,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

QUE la Commission scolaire de Portneuf appuie le projet de construction d'un centre d'expertise et de formation en combustion de biomasse promue par le Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC54/19-20

6.2 CIBLE PEVR - AMENDEMENT

ATTENDU l'article 209.1 de la LIP, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère;

ATTENDU QUE le plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 a été adopté le 23 mai 2018;

ATTENDU QUE la situation de départ de l'objectif 6 soit « *Ramener à 10% la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public* » a été déterminée en se basant sur des données erronées ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'amender ces données afin qu'elles représentent la véritable situation de départ,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

D'ADOPTER l'amendement proposé au plan d'engagement vers la réussite 2018-2022, soit :

Objectif national 2030	Cohérence avec la politique de la réussite éducative	Indicateurs	Situation actuelle	Cibles intermédiaires d'ici 2022 Ministère	Cibles d'ici 2030 Ministère
<i>Ramener à 10% la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public »</i> a été déterminé en se basant sur des données erronées	Objectif 6	Résultats mathématiques – français en 2 ^e , 4 ^e et 6 ^e année.	Portneuf : 13% des élèves qui entrent avec un an de retard au secondaire.	12%	10%

DE TRANSMETTRE une copie du plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 amendé au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC55/19-20

6.3 ACHAT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE PONT-ROUGE

ATTENDU QUE la ville de Pont-Rouge a proposé de vendre l'immeuble adjacent à l'école du Perce-Neige;

ATTENDU QUE l'achat dudit immeuble par la Commission scolaire viendrait répondre à des besoins actuels et futurs de l'école du Perce-Neige;

ATTENDU QUE la résolution CC26/19-20 mandatait le président, monsieur David Montminy, et la directrice générale, madame Marie-Claude Tardif, à négocier l'achat de la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE l'inspection a révélé que le bâtiment était dans un bon état;

ATTENDU QUE la ville de Pont-Rouge s'est engagée à effectuer les travaux d'entretien mentionné dans le rapport d'inspection,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

DE PROCEDER à l'achat de la bibliothèque municipale de Pont-Rouge au montant de 350 000,00 \$;

DE DESIGNER le président, monsieur David Montminy, et la directrice générale, madame Marie-Claude Tardif, à signer tout document relatif à cette acquisition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC56/19-20

7.1 CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES 2020-2021

ATTENDU QUE la politique Critères d'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire de Portneuf a été établie dans le respect de la Loi de l'instruction publique;

ATTENDU QUE ledit projet fut présenté lors de la séance d'étude du conseil des commissaires du 8 janvier 2020;

ATTENDU QUE ledit projet fut présenté lors de la rencontre du comité de parents du 20 janvier 2020;

ATTENDU QUE ledit projet fut diffusé pour consultation aux membres du comité consultatif de gestion le 15 janvier 2020,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'ADOPTER la politique Critères d'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire de Portneuf sous la cote CC56/19-20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC57/19-20

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose la levée de la séance à 19 h 55.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune

4.2 Questions et correspondance du public

Aucune

5.1 Intervention du représentant du comité de parents

Aucune

5.2 Intervention du représentant EHDA

Aucune

DOCUMENTS REMIS :

- 3.2 Suivis des résolutions ;
- 6.2 PEVR – amendé ;
- 6.3 Liste des travaux à effectuer ;
- 7.1 Critères d'inscription des élèves 2020-2021.

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE